

1, 2, 3 PORTAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1680 route de Maraval
83260 LA CRAU
904 671 773 RCS TOULON

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 FEVRIER 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 7 408,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 408,97 euros
Absorption des pertes antérieures	6 530,70 euros

Solde	878,27 euros
A la réserve légale	100,00 euros

Solde	778,27 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 778,27 euros.

L'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2025 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Les présentes sont signées par voie électronique conformément aux articles 1366,1367 et 1375 du Code civil.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

3F91121552704F7...